

## L'organisation Régionale de l'A.P.F.

Ces derniers temps, l'A.P.F. a connu des mutations qui ont bousculé le paysage auquel nous étions habitués. La situation étant stabilisée, on peut dresser un tableau de la nouvelle organisation.



Maintenant les 4 départements bretons sont regroupés en 2 territoires.

Le 35 et le 56 sous la direction de Francis Renard

Le 22 et le 29 sous la responsabilité de la Directrice territoriale récemment recrutée

Haude Vern

Le territoire 22-29 est le plus important :

- il compte environ 1200 adhérents
- le nombre de ses salariés est de 12
- les produits (hors legs) en 2016 se montent à environ 850 000 €

Par comparaison, le territoire 35-56

- compte environ 750 adhérents
- dispose d'un peu plus de 8 salariés « équivalent temps plein » (ETP)
- en 2016, ses produits (hors legs) se montent à 780 000 €

**Autre changement** : désormais le budget est construit non pas au niveau de chaque Délégation Départementale mais globalement, au niveau régional.

Alors que la région Bretagne présentait en 2016 un déficit (hors legs) de 222 000 €, le budget prévisionnel 2017 prévoit une augmentation de ce déficit à 334 000 € en raison de la baisse de la recette mailing et textiles notamment.

Cependant il ne faut pas noircir le tableau car chaque année le déblocage des fonds obtenus grâce aux legs vient combler ou atténuer le déficit.

Au total, la région Bretagne est destinataire d'un montant de 900 000 € au titre des legs. Mais les procédures pour débloquer ces fonds peuvent être longues parfois (une année ou plusieurs années). Ce qui rend difficile la compréhension du budget présenté.



Un nouveau responsable régional du développement associatif.

Etienne VALOIS a été recruté fin janvier par l'A.P.F. pour remplacer Géraldine

Thibault qui avait démissionné fin 2016.

## **Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements et services de l'A.P.F. Bretagne**

**D'ici la fin de l'année 2017**, la Direction Régionale de l'A.P.F. va signer avec l'ARS et les 4 Conseils Départementaux un CPOM qui concernera l'ensemble des structures A.P.F. pour les 5 années qui vont suivre.

À partir d'une étude des besoins et des projets recensés par l'A.P.F. sur la région, les autorités de tarification vont se prononcer sur les objectifs et sur les budgets qu'ils souhaitent allouer, ce qui amènera alors l'A.P.F. à ajuster ses ambitions.

**Pour le moment**, ces objectifs ne sont donc qu'à l'état de projet, ils portent autant sur des aspects quantitatifs (création de places) que qualitatifs (mise en place de dispositifs innovants, par ex)

Les objectifs définis au niveau régional peuvent concerner l'ensemble de la région, par ex. :

- Apporter des réponses cohérentes aux personnes vieillissantes en situation de handicap subissant l'évolution de leurs pathologies
- Participer activement aux différents plans : Plan handicaps rares / Plan maladies rares / Plan maladies neurodégénératives

Ces projets peuvent également concerner tel ou tel type d'établissement, par ex :

- SESSD / SAVS : accompagnement spécifique pour les personnes DYS (dyslexiques, dyspraxiques, dysphasiques, etc.) et épileptiques.
- SESSAD: reconnaître l'accompagnement spécifique des enfants polyhandicapés.

Ces projets peuvent encore concerner telle ou telle zone géographique, ainsi on peut retenir quelques-uns des projets recensés pour l'Ille-et-Vilaine :

- Places en SESSAD (Redon) et dispositif de coordination .
- Extension accueil de jour et internat polyhandicap au sein du Foyer d'accueil Médicalisé de Noyal.
- Foyer Guillaume d'Achon : transformation de places de Foyer de Vie en places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) tant sur le volet accueil permanent que temporaire.

Enfin, les demandes auprès des financeurs concernent l'adaptation et la réhabilitation des locaux des établissements.

Pour l'Ille-et-Vilaine, on peut relever à titre d'exemple :

- Foyer de Noyal : un foyer relativement récent (10 ans) mais des espaces à revoir pour les usagers (urgent au niveau de l'accueil de jour), mais aussi pour les professionnels.
- SESSAD Redon : dans un souci d'économie le SESSAD s'est installé dans les locaux de l'IEM. Aujourd'hui, cette situation n'est plus satisfaisante ni pour le SESSAD, ni pour l'IEM.
- Foyer Guillaume D'Achon (Rennes) : le foyer a 32 ans et n'a jamais fait l'objet d'une réhabilitation. Les espaces ne sont plus conformes à ce qui est attendu d'un établissement d'hébergement (accueillant des personnes en situation de handicap moteur) tant pour les résidents que pour les professionnels.